

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF37

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 2

A la fin de l'article, substituer au mot :

« délits »,

le mot :

« infractions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.